

Zeitschrift: Le tracteur : périodique suisse du machinisme agricole motorisé
Herausgeber: Association suisse de propriétaires de tracteurs
Band: 12 (1950)
Heft: 11

Rubrik: Communiqués de l'association suisse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 14.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Communiqués de l'association suisse

Les prix des carburants

Sous ce titre nous avons donné connaissance, en page 22 du No. 10/1950, des prix des carburants valables à partir du 22 août 1950. Nous avons alors également fait part de notre étonnement que l'Office fédéral du contrôle des prix ait, par ordonnance No. 772/A, autorisé une majoration du prix du **white-spirit II de frs. 5.— par 100 kg.**, bien que ce genre de carburant n'ait été mis en faveur d'une baisse de prix le 20 mars 1950.

Dans sa lettre du 12 septembre 1950, l'Office fédéral du contrôle des prix donne l'explication suivante: «Tout d'abord, nous aimerions vous dire qu'il n'est pas d'usage et pas possible non plus de nous enquérir de l'opinion des consommateurs avant de procéder à la hausse du prix de tel ou tel produit.

Le motif de la hausse du prix est tout d'abord dû au fait que le prix maximum, en vigueur depuis des années déjà était le même pour les deux carburants pétrole pour tracteurs et white-spirit II. Pour ce dernier, il s'agit sans aucun doute d'une marchandise de qualité supérieure qui, par conséquent, coûte déjà plus cher à l'importateur. Une différence de prix entre les deux carburants s'imposait depuis longtemps et fut toujours renvoyée dans l'espoir qu'une solution serait trouvée sans devoir recourir à une hausse de prix. En attendant, la perte sur le compte de compensation du white-spirit II allait en augmentant. Vu que cette perte est, en fin de compte, supportée d'une façon ou d'une autre par le consommateur et que les prix du marché mondial accusent une tendance de hausse, nous ne pouvions plus ne pas procéder à la hausse de prix du white-spirit II».

Nous avons pu nous persuader par les pièces à l'appui qui nous ont été remises par la CARBURA, resp. la PETROLA, que le prix de production du white-spirit dépassait depuis long-temps déjà le prix de vente.

Le comité directeur.

Assemblée générale

L'assemblée générale de l'année en cours aura lieu le **18 décembre 1950** à Olten. Cette date n'étant pas encore définitive, nous adresserons, à partir du 5 décembre 1950 la liste des tractanda à chaque membre qui en fera la demande au secrétariat central à Brougg. MM. les présidents et gérants des sections ainsi que les délégués désignés par les sections recevront la convocation d'office.

L'assemblée générale n'est pas seulement ouverte à MM. les délégués, mais à tous les membres de l'association. Chaque membre est donc cordialement invité à y participer.

Le 4 décembre 1950 aura lieu une séance du comité central. Les présidents des sections prient leurs membres de leur faire parvenir au plus tard jusqu'au 30 novembre 1950 les propositions ou désirs éventuels qu'ils désireraient voir traiter à l'une de ces assemblées.

Le secrétariat central.

Droit de reproduction réservé

«LE TRACTEUR»

Rédaction, administration et régie des annonces: Secrétariat central de l'Association suisse de Propriétaires de Tracteurs, Pestalozzistr. 5, Case, Brougg/Arg. - Tél. (056) 42022. Compte postal VIII 32608 Zurich

Prix d'abonnement: frs. 7.— par an **Gratuit pour les membres de l'Association Parait tous les mois**

Prix d'insertion

1/1 page = frs. 95.—, 1/2 = frs. 55.—, 1/4 = frs. 30.—, 1/8 = frs. 17.50, prix réduits pour insertions à l'abonnement - Petites annonces: 1/15 page = frs. 8.—, 2/15 = frs. 15.—, 3/15 = frs. 22.—